

**CORPORATE
AOUT 2025**



CSE : OFFRES SOCIALES & CULTURELLES : CHANGEMENT EN VUE ! LE COLIBRI S'ORGANISE... ET VOUS ?

Depuis les élections professionnelles d'octobre 2024, les CSE d'Etablissement (CSE-E) prennent progressivement la main sur les activités sociales et culturelles (ASC).

À partir du 1er janvier 2026, ce seront vos élus CSE-E qui géreront les prestations sociales, et non plus La Poste.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Pendant les 4 prochaines années, La Poste versera aux CSE-E une enveloppe équivalente à 2,46% de la masse salariale, destinée à financer les ASC.

Concrètement, cela signifie que vos aides et avantages sociaux dépendront de votre CSE-E.

CE QUI VA CHANGER ?

● Fin de gestion par La Poste des dispositifs comme :

- Garde d'enfants, aides à la parentalité
- Vacances enfants, soutien aux familles d'enfants en situation de handicap
- CESU, chèques vacances, billetterie, culture...

Fermeture du Portail malin en janvier 2026

D'ICI LÀ ?

Second semestre 2025 : il est encore temps de faire vos demandes via le Portail malin, tant qu'il est encore en service.

La CFE-CGC, un acteur vigilant

Comme le colibri qui fait sa part, la CFE-CGC veille à ce que cette transition ne laisse personne de côté. Nous serons à vos côtés pour que vos droits sociaux ne s'évaporent pas dans le changement.

Rapprochez-vous de vos élus ou de vos délégués Syndicaux CFE-CGC !

